

CONTACTS

Vous êtes candidat

Votre contact : Le PAIOS
(Pôle Accueil, Information, Orientation, Sélection)
Martine **PACQUEAU**, Chargée de Mission PAIOS
Secrétaires PAIOS : **03 81 41 61 02**
Séverine **CHAPOUTOT**, Karine **LAUZET**, Fabienne **SARRAZIN**

Vous êtes employeur

Votre contact : La Filière
Angèle **GINAILHAC**, Responsable de Formation
Secrétaire de Filière : **03 81 41 67 70**
Myriam **RAMDANI**

PERMANENCES

Une permanence est assurée :
le mercredi de 12h30 à 17h30 **uniquement** sur rendez-vous



Institut Régional du Travail Social

1 rue Alfred de Vigny
BP 2107

25051 BESANÇON CEDEX

Fax : 03 81 41 61 39

Courriel : irts-fc@irts-fc.fr

www.irts-fc.fr



MONITEUR EDUCATEUR

Niveau IV



DIPLÔME D'ÉTAT
DE MONITEUR
EDUCATEUR
(DEME)

Un métier

« Le Moniteur Éducateur exerce une fonction éducative, d'animation et d'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap. »

Décret n° 2007-898 du 15 mai 2007.

Une formation

La formation préparant au diplôme d'État de moniteur-éducateur est dispensée de manière continue ou discontinuée en 2 ans.

Pôle théorique

950h (4 Domaines de Formation)

- **DF1** : Accompagnement social et éducatif spécialisé **400h**
- **DF2** : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé **300h**
- **DF3** : Travail en équipe pluri-professionnelle **125h**
- **DF4** : Implication dans les dynamiques institutionnelles **125h**

Pôle pratique

980h (28 semaines)

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la formation pratique d'une durée totale de 28 semaines (980h) se déroule sous la forme de 2 ou 3 stages d'une durée minimale de 8 semaines (280h).

Ces stages, dont l'un s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.

Les candidats en situation d'emploi de moniteur éducateur effectuent au moins un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280h) hors structure employeur auprès d'un public différent.

Pour les candidats n'ayant pas à valider les 4 domaines de compétences du diplôme, une période de stage minimale de 8 semaines (280h) est associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation.

Un diplôme d'État

Le référentiel de certification est composé de 4 domaines de certification. Chacun des domaines comporte une épreuve terminale organisée par le recteur d'académie.

- DC1** : Présentation et soutenance d'une note de réflexion
- DC2** : Entretien avec le jury sur le parcours de formation pratique
- DC3** : Entretien à partir d'un dossier thématique élaboré par le candidat
- DC4** : Épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles

Les domaines de certification 1, 3 et 4 comportent chacun une évaluation organisée en cours de formation. Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine. Les résultats obtenus sont portés au livret de formation du candidat.

Validation automatique

Les titulaires d'un diplôme, IV de travail social peuvent bénéficier de validations automatiques ou dispenses de DC

Voies d'accès et Financements

- VAE** : Pôle Emploi si demandeur d'emploi, employeur si salarié.
- CIF, CAE, Contrats aidés, cours d'emploi** : employeurs ou OPCA
- Apprentissage** : UNIFAF si CPNE sinon Conseil Régional
- Voie directe** : Conseil Régional

Conditions d'accès à la formation

-Arrêté du 20 Juin 2007 :

Article 2 : "Les épreuves d'admission en formation de moniteur éducateur comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Les candidats titulaires :

- d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- d'un baccalauréat
- d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat
- d'un des diplômes mentionnés à l'annexe IV de l'arrêté précité :
 - Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale
 - Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale
 - Baccalauréat professionnel services en milieu rural
 - BEATEP spécialisé activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale
 - Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile
 - Diplôme d'État d'assistant familial
 - Diplôme d'État d'aide médico-psychologique

sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité"

Être âgé de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Candidatures

Les dossiers d'inscription doivent être remplis en ligne sur notre site www.irts-fc.fr
Un poste informatique est à disposition des candidats à l'accueil de l'IRTS.

Épreuves de sélection

Épreuve écrite d'admissibilité :

L'épreuve écrite d'admissibilité permet de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.

Dissertation sur un sujet d'ordre général notée de 0 à 20 - **Durée 4h**

Pour être déclaré admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission, il faut que le candidat obtienne une note égale ou supérieure à la moyenne soit 10/20.

Épreuve orale d'admission :

Pour les candidats dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité ainsi que ceux déclarés admissibles à l'issue de cette épreuve.

L'épreuve orale d'admission permet d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

1^{re} partie : Durée 30 minutes

Cette épreuve consiste à présenter sa trajectoire (diplômes, formations, éventuellement expériences professionnelles et bénévoles) et à soutenir son projet de formation professionnelle. **Notée sur 20.**

2^e partie : Durée 15 minutes

Cette épreuve consiste à présenter et commenter devant un jury de 2 personnes (Directeurs, Chefs de service, Éducateurs spécialisés, Moniteurs Éducateurs, autres travailleurs sociaux...) un texte concernant l'éducation spécialisée et préparé pendant 15 minutes. **Notée sur 20.**

La prestation du candidat est notée de 0 à 20. La moyenne de ces deux notes constitue la note d'admission sur 20.